

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2019

Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-neuf, le TROIS JUIN, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Kamel LAGGOUNE, Maire.

PRESENTS : M. LAGGOUNE Kamel, M Didier VELASQUEZ, Mme Caroline GACHET, , M FANTACI Florent, M Claude GUILLERMIN, , M. WEILAND Olivier.

ABSENTS :

Mme BASSO Gaëlle, M WARGNIER Xavier, M. TRIMBUR Olivier, Mme MORTON Michèle, M ; Claude PASINI.

POUVOIRS :

Mme Michèle MORTON à M Didier VELASQUEZ, M. PASINI Claude à M. Olivier WEILAND, M. Xavier WARGNIER à M. Claude GUILLERMIN

Secrétaire de séance : M. Didier VELASQUEZ

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

2. Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mr Didier VELARQUEZ secrétaire de séance.

3. Participation financière pour les activités extra-scolaires et frais de garde liés à la petite enfance, pour les enfants de BLUFFY, saison 2019-2020 :- Délibération 01-03-19

- la participation de la Commune est fixée à **120 €/an par enfant âgé de 3 à 16 ans** révolus (au moment de l'inscription) domicilié sur Bluffy, aux frais d'inscription de l'activité sportive, artistique, ou culturelle de son choix ainsi qu'à ceux des activités périscolaires, pour la saison 2019-2020 (période du 01/09/2019 au 31/08/20120, sous réserve que

- l'inscription de l'enfant dans la structure d'accueil soit effective

- la (ou les) structure(s) d'accueil concernée(s) ai(en)t adressé une demande de participation ou une facture auprès de la Commune, en précisant le nom et la date de naissance des enfants ainsi que le montant de l'inscription. A défaut, il pourra s'agir du formulaire type de demande de participation dûment complété et signé (à venir retirer en Mairie ou à télécharger sur www.bluffy.fr)

la participation de la Commune est fixée à **200 €/an par enfant âgé de 0 à 3 ans** € révolus non scolarisé afin de participer aux frais de garde liés à la petite enfance (frais d'assistante maternelle et/ou crèche) pour la saison 2019-2020. Les modalités de cette aide seront les suivantes : **forfait unique de 200 €** versé à la structure d'accueil du jeune enfant sous réserve que cette structure ait au préalable formulé une demande de participation ou envoyé une facture pour déduction du montant de sa cotisation ou remboursement

4 Groupement de commandes vidéoprotection : fournitures, installation et maintenance sur trois ans d'un système, pour 6 communes - Délibération 02-01-19

Approbation de la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection entre les Communes de Bluffy, Duingt, Saint-Eustache, Saint-Ferréol, Saint-Jorioz et Talloires-Montmin, et de l'adhésion à ce groupement de la commune de BLUFFY, selon la convention de groupement de commandes proposée.

- Chef lieu,
- Parking du Bechet,
- Hameau du Bosson,
-

5 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE - Délibération 03-03-19

Approbation pour le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de 2019, en faveur de Mr ALLET-COCHE

6 Projet du Programme Local de l'Habitat pour la période 2020-2025, par Grand Annecy - Avis de la commune de BLUFFY Délibération 04-03-19

- AVIS FAVORABLE au projet de P.L.H. 2020-2025 du Grand ANNECY, sous **LA RESERVE** qu'il pérennise le projet SEMCODA lieu-dit PRE GUOMET à BLUFFY..

- Séance levée à 22H

-

- Le Président de séance,
- M. Kamel LAGGOUNE
- Maire



Le secrétaire de séance,
Mr Didier VELASQUEZ